



Une location de maison sans bail sans quittance

Par **thonyo42**, le **06/05/2010** à **14:50**

Bonjour,

je loue actuellement une maison ou je n'ai pas de bail aucun papier administratif.le propriétaire viens de mourir et il n'a ni femme ni enfant.je sait qu'il a un neveu et une soeur.je voudrai donc savoir si un de sa famille si testament fait ou non, peu du jour au lendemain me mettre a la porte ou augmenter le loyer ou autre de se genre.

merci

Par **fabienne034**, le **06/05/2010** à **14:58**

bonjour,

non puisque vous payez un loyer,

sans bail écrit, la loi du 6 juillet 1989 s'applique automatiquement au profit du locataire

pour tout savoir sur le bail d'habitation

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>